

**Animal Mediated  
Assistance & Therapy**



**Fédération des praticiens professionnels de la médiation animale**

# **Les compétences professionnelles du praticien en médiation animale**

# Les compétences professionnelles du praticien en médiation animale

Introduction	2
Domaine 1 : Compétences en rapport avec l'animal impliqué dans la médiation	3
Domaine 2 : Compétences en rapport avec le ou la bénéficiaire	4
Domaine 3 : Compétences de l'intervenant·e professionnel·le en médiation animale	5
Domaine 4 : Connaissances et compétences administratives et de gestion, et mise en application.	7
Conclusion	8
Glossaire	9
Bibliographie	10



## Introduction

Depuis près de cinquante ans, les pratiques d'aide et de soin qui impliquent des animaux se développent et gagnent en visibilité. Les objectifs qu'elles poursuivent peuvent être assez variés: fonctionnels, éducatifs, thérapeutiques, parfois occupationnels et ludiques. Ces objectifs dépendent souvent de la formation initiale des intervenant·e·s. Ces pratiques s'adressent également à des publics divers comme des adultes, des enfants, des personnes âgées, etc. Le travail peut s'adresser à des personnes isolées, en fonction de difficultés physiques et/ou psychologiques plus ou moins identifiées au préalable, autant qu'à des personnes regroupées en un lieu (une école, une maison de retraite, des hôpitaux psychiatriques, une prison, etc.). Les animaux associés à ces pratiques sont également nombreux : chevaux, chiens, chats, lapins, etc. (Servais & de Villers, 2016).

Il est aujourd'hui courant de regrouper l'ensemble de ces pratiques sous l'appellation générique de « Médiation animale ».

« La médiation animale, méthode d'intervention favorisant les liens bienfaisants entre les animaux et les humains à des fins préventives, éducatives ou thérapeutique, explore la richesse de nos interactions inter-espèces, dans le respect de chacun : humains et animaux » (Boris Albrecht, Directeur de la Fondation Sommer, 2022).

Une autre définition peut compléter celle-ci :

« La médiation animale est une relation d'aide à visée préventive ou thérapeutique dans laquelle un professionnel qualifié, concerné également par les humains et les animaux, introduit un animal d'accordage auprès d'un bénéficiaire. Cette relation, au moins triangulaire, vise la compréhension et la recherche des interactions accordées dans un cadre défini au sein d'un projet. La médiation animale appartient à un nouveau champ disciplinaire spécifique, celui des interactions homme-animal, au bénéfice de chacun d'eux, l'un apportant ses ressources à l'autre » (Association Résilienfance, 2014)

Le présent document a pour ambition de présenter quelques-unes des compétences (savoir, savoir-faire, savoir-être) que les personnes qui interviennent dans ce secteur doivent détenir pour fournir un travail de médiation animale de qualité, respectueux des animaux conviés et des humain·e·s à qui il est destiné.



## Domaine 1

### Compétences en rapport avec l'animal impliqué dans la médiation

L'intervenant·e professionnel·le en médiation animale doit pouvoir assurer les compétences suivantes, en lien avec l'animal :

1. Avoir des **connaissances éthologiques de l'animal** impliqué dans la médiation.
  1. Connaître les besoins fondamentaux de l'animal dans ses conditions de vie. Connaître l'impact de l'environnement sur le bien-être de l'animal
  2. Connaître les signes de bien-être ou d'absence de bien-être de l'animal dans ses conditions de vie.
  3. Connaître les comportements sociaux intra et inter espèce de l'animal
  4. Connaître les théories d'apprentissages appliqués à l'animal
2. Avoir une connaissance des conditions légales du maintien d'un animal. Le cas échéant :
  1. Les conditions et permis de détention
  2. Les conditions de transport
3. Être en mesure de déceler une situation en lien avec la santé de l'animal :
  1. Assurer le suivi régulier de l'état de santé de l'animal
  2. Être capable d'agir en situation, y compris lors de la pratique de la médiation
4. Disposer d'une expérience établie et personnelle de la relation avec l'animal, y inclus en dehors de la pratique de la médiation.
5. Sur la base de ces 4 points, l'intervenant·e pourra :
  1. Faire appel aux comportements naturels de l'animal dans la médiation
  2. Respecter les besoins fondamentaux de l'animal lors de la pratique de la médiation
  3. Connaître et évaluer l'état de bien-être de l'animal dans les activités de médiation animale et être capable d'y répondre. A titre d'exemple, être capable d'adapter le temps de travail de l'animal.



## Domaine 2

### Compétences en rapport avec le ou la bénéficiaire

La personne qui intervient professionnellement en médiation animale doit pouvoir assurer les compétences suivantes, en lien avec un-e ou des bénéficiaires :

1. Avoir une connaissance générale du développement psychomoteur, intellectuel, émotionnel et social de l'être humain.
2. Avoir une connaissance générale des différents types de handicaps et des psychopathologies de l'être humain.
3. Avoir une connaissance générale des différents courants psychologiques
4. Avoir des compétences dans l'accompagnement psycho corporel et émotionnel des êtres humains
5. Être capable d'analyser la demande d'un-e bénéficiaire
6. Avoir une connaissance des réalités des bénéficiaires et de leurs proches, ainsi que du paysage institutionnel belge.



## Domaine 3

### Compétences de l'intervenant·e professionnel·le en médiation animale

L'intervenant·e professionnel·le en médiation animale, selon sa pratique et son type d'accompagnement, doit pouvoir assurer les compétences suivantes :

1. Connaître la déontologie et l'éthique applicables à sa pratique :
  1. La déontologie et l'éthique propres à la médiation animale, telle que définie par la charte de l'AMAT, et celles liées à la pratique professionnelle initiale mobilisée
  2. Connaître ses champs d'actions - et ses limites - légaux, professionnels, psychocorporels et émotionnels.
2. Connaître les enjeux sécuritaires en lien avec l'animal et les bénéficiaires  
Anticiper les incidences corporelles, non-verbales et sensorielles amenées par son animal.
3. Savoir expliquer sa pratique, ses dimensions et ses limites auprès des bénéficiaires, de tiers privé·e·s et/ou professionnel·e·s, et pouvoir rendre compte de sa démarche auprès de personnes professionnelles dans le domaine de la santé
4. Savoir mener un entretien de bilan avec les personnes concernées (bénéficiaire, proche, institution, etc.)
5. Savoir élaborer des objectifs à court/moyen/long terme
6. Observer et comprendre les fonctions émotionnelles, psychocorporelles et relationnelles en jeu dans le processus de médiation animale.
7. Installer une relation d'accompagnement en s'inspirant des méthodes, des techniques, des courants pédagogiques et psychologiques dont on dispose
8. Savoir s'engager de manière empathique dans la relation d'accompagnement
9. Être capable de mettre en valeur, de façon verbale ou non verbale, les caractéristiques propres à son animal partenaire au service de la médiation
10. Être capable de valoriser les dimensions affectives, ludiques et imaginaires suscitées par son animal, tout comme sa faculté à provoquer l'inattendu, et de les intégrer de façon créative dans sa pratique
11. Être capable d'élargir les acquis d'une séance à la sphère du quotidien
12. Être capable de travailler en interdisciplinarité et/ou rediriger vers d'autres professionnels de l'aide à la personne.



13. Être dans une démarche de formation continue en lien avec sa pratique et tous ses aspects.
14. Être inscrit dans un processus d'intervisions et/ou de supervisions
15. Avoir conscience de ses processus internes personnels, émotionnels, psychocorporels et relationnels lors d'une séance de médiation



## Domaine 4

### Connaissances et compétences administratives et de gestion, et mise en application.

En vue d'assurer la viabilité de son activité, la personne qui pratique la médiation animale doit disposer de connaissances minimales en gestion et administration, et pouvoir les mettre en pratique.

1. En fonction de son rôle et de son degré de responsabilité au sein d'une structure, détenir une connaissance suffisante des règles légales qui régissent une activité économique en Belgique, ou se faire conseiller en la matière
2. Connaître les obligations légales dans le cadre de la détention, le transport professionnels d'animaux
3. Apprendre à réaliser une analyse minimale des risques liés à son activité professionnelle
4. Connaître usuellement les outils informatiques de base et pouvoir organiser sa communication
5. S'affilier à un groupement professionnel (par exemple l'AMAT en Belgique)
6. Sur la base des connaissances juridiques et de gestion susmentionnées :
  1. Être en mesure de déterminer la pertinence de travailler en indépendant, indépendant complémentaire ou salarié (le cas échéant, disposer d'un diplôme de gestion)
  2. Être en mesure de déterminer la pertinence de travailler en tant que ou avec des bénévoles (volontaires) et/ou stagiaires
7. Sur la base des lois régissant le travail associant des animaux :
  1. Détenir une assurance professionnelle en lien avec son activité
  2. Être capable d'assurer un transport sécurisé des animaux, connaître les règles et les bonnes pratiques en la matière
  3. Pouvoir organiser un temps de travail en adéquation avec le bien-être des animaux, des bénéficiaires, et des travailleur.euses.
8. Sur la base de l'analyse de risques, mettre en place un plan de prévention en lien avec les risques identifiés
  1. Par exemple : pouvoir déterminer si le nombre de travailleur.euses est en adéquation avec le nombre d'animaux participant aux activités, ainsi que le nombre de bénéficiaires prévu
  2. Mettre en place une stratégie de prévention en matière d'épuisement professionnel (pour les humain.e.s aussi bien que pour les animaux)



9. Connaître les règles relatives à la protection de la vie privée, relatives à la protection des données à caractère personnel (RGPD) et être capable de faire bon usage des réseaux sociaux.

## Conclusion

Le présent document a pour vocation d'identifier des compétences, sans les figer. Il est ainsi un tremplin pour des réflexions futures, en fonction de l'évolution des pratiques et des connaissances. Le secteur de la médiation animale reste en développement, si bien que les compétences décrites pourraient être amenées à évoluer tout autant.

Ce document est issu d'un groupe de travail réunissant des praticiens et praticiennes de la médiation animale. Ce groupe a procédé à une réflexion collective, s'inscrivant dans une démarche de gestion par consentement. Ce processus a favorisé la convergence de la diversité des sensibilités, des compétences et des expériences.

Le groupe de travail « AMAT-GT Compétences » s'est réuni entre septembre 2022 et septembre 2023 et était composé de :

- Nathalie Benedict
- Bénédicte de Villers
- Jacynthe Delahaye
- Astrid Everaerts de Velp
- Patrick Guilmot
- Fanny Lemaire
- Marie Martin
- Nancy Voué



## Glossaire

### Besoins fondamentaux de l'animal :

- L'animal ne souffre ni de soif, ni de faim, ni de malnutrition ; il a accès à de l'eau potable et à un régime alimentaire en accord avec ses besoins.
- L'animal ne souffre d'aucun stress physique ou thermique ; il jouit d'un environnement adapté. Il a accès à une zone de repos confortable et dispose d'un refuge en cas d'intempéries.
- L'animal ne souffre d'aucune douleur, lésion ou maladie, et ce grâce à une prévention adéquate et/ou un diagnostic et des soins rapides.
- L'animal est capable de réaliser la plupart de ses patrons normaux de comportements, car il dispose de l'espace nécessaire ainsi que d'installations adéquates, et qu'il vit avec d'autres individus de son espèce.
- L'animal ne connaît ni peur ni « distress », les conditions nécessaires pour éviter la souffrance mentale étant garanties.

Conditions de vie : Nous entendons par conditions de vie, les conditions de détention qui procure à l'animal une alimentation, des soins, un logement ou un abri et une liberté de mouvement qui conviennent à sa nature, à ses besoins physiologiques et éthologiques, à son état de santé et à son degré de développement, d'adaptation ou de domestication. L'espace, l'éclairage, la température, l'hygrométrie, la ventilation et les autres conditions ambiantes sont conformes aux besoins physiologiques et éthologiques de l'espèce.

Bien-être animal : désigne l'état physique et mental d'un animal en relation avec les conditions dans lesquelles il vit et meurt.

Le bien-être d'un animal est considéré comme satisfaisant si les critères suivants sont réunis : bon état de santé, confort suffisant, bon état nutritionnel et sécurité. Il ne doit pas se trouver dans un état générateur de douleur, de peur ou de détresse, et doit pouvoir exprimer les comportements naturels essentiels pour son état physique et mental. Le bien-être animal requiert les éléments suivants : prévention des maladies, soins vétérinaires appropriés, hébergement, gestion d'élevage et alimentation adaptés, environnement stimulant et sûr, manipulations et abattage ou mise à mort réalisées dans des conditions décentes. Si la notion de bien-être animal se réfère à l'état de l'animal, le traitement qu'un animal reçoit est couvert par d'autres termes tels que soins, conditions d'élevage et bien-être. (OIE / OMSA - Organisation mondiale de la santé animale)

Théories d'apprentissage : ce concept se réfère à l'éthologie et à ce que celle-ci peut définir comme façons, pour les animaux, d'entrer en relation avec l'environnement, d'en retirer un certain nombre d'informations, ainsi que de nouer des liens avec l'environnement, avec des congénères ou des animaux d'autres espèces.

Déontologie : ensemble de règles et de devoirs régissant une profession

Éthique : ensemble de conduites relatives à des valeurs, telles que l'égalité, la justice, le respect, etc., et renvoyant à un engagement personnel et responsable.



## Bibliographie

- **IAHAIO** : Association internationale des organisations d'interaction homme-animal. Directives internationales sur les exigences en matière de soins, de formation et de bien-être pour les équidés dans les services d'assistance équine. (2020)
- **A.A.I.I.** : Animal Assisted Intervention International : Member-Category-definitions-and-criteria-watermark-21-Feb-2021.pdf (aai-int.org)
- **RETA** Recherche et étude dans le domaine des relations entre les hommes et les animaux - <https://www.retaa.org/>
- **IFCE** : Institut français du cheval et de l'équitation : protocole d'évaluation du bien-être du cheval par IFCE : <https://equipedia.ifce.fr/sante-et-bien-etre-animal/bien-etre-et-comportement-animal/outils-devaluation/cheval-bien-etre-un-nouveau-protocole-et-une-application-pour-evaluer-le-bien-etre-des-chevaux>
- **Wallonie Environnement SPW** : Avis sur le logement des équidés approuvé le 09/09/2021 par le conseil wallon du bien-être animal.
- **Centaur Federation**: Beroepscompetentieprofiel - <https://www.centaur-federation.be>
- **Fondation Sommers**: <https://fondationfrancoissommer.org/>

